

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BOURSE AUX JEUX 2025 ORGANISÉE PAR LE LUDO-STOPPEUR

Article 1 – Organisateur

Le Ludo-Stoppeur ASBL est la structure organisatrice de la bourse aux jeux qui se tiendra le samedi 28 février et le dimanche 1 mars 2026 de 10h à 18h, à l'ancien Café du Nord à Arlon (Rue du Palais de Justice 1, 6700 Arlon), à l'occasion d'un week-end jeux de société.

Article 2 – Inscription

Pour vous inscrire en tant que vendeur, complétez le document Excel « bourse aux jeux-leludostoppeur » disponible sur le site internet leludostoppeur.be ou sur facebook dans l'évènement « Week-end jeux de société 2 ans du Ludo ».

Renvoyez-nous ensuite ce fichier complété à l'adresse mail leludostoppeur@gmail.com en renommant le fichier avec notre nom et prénom (exemple : StarkTony) pour le **mardi 24 février** au plus tard.

Le nombre de jeux maximum est limité à 20 jeux par personne.

Dans le fichier Excel, vous renseignez les jeux que vous souhaitez vendre, leur prix de vente (prix en euros et entiers) ainsi qu'un code lié à chaque jeu selon l'exemple ci-dessous. Pour l'exemple, notre vendeur s'appelle Tony Stark et son code est constitué des deux premières lettres de son **nom** et de la première lettre de son **prénom**, suivi d'un numéro en fonction de la place que le jeu occupe dans sa liste (exemple de code pour son 2^{ème} jeu = STT2).

	Jeux	Prix de vente €	Code
1	Splendor Marvel	15	STT1
2	Dice Throne Avengers	30	STT2
3	Marvel Champions	40	STT3

Toute participation implique l'acceptation du présent règlement par le renvoi du fichier. Ne peuvent s'inscrire en tant que vendeurs que des particuliers majeurs.

Une fois votre inscription validée, vous recevrez un mail de confirmation.

Article 3 – Dépôt des jeux

Vos jeux seront à déposer à l'ancien Café du Nord à Arlon (Rue du Palais de Justice 1, 6700 Arlon) pendant les créneaux suivants :

- Vendredi 27 février de 17h à 20h.
- Samedi 28 février de 8h45 à 9h45.

Pour valider le dépôt, nous demandons en guise de frais d'inscription 5 euros pour une petite liste (1 à 10 jeux) et 10 euros pour une grande liste (11 à 20 jeux). Le montant est à régler **en espèces** le jour du dépôt.

Les responsables de la bourse se réservent le droit de refuser un article qui leur semblerait incompatible avec la tenue de la bourse (voir détail dans l'article 4).

Chaque jeu mis en vente sera étiqueté au nom du vendeur et de son prix de vente par les organisateurs, au moment du dépôt (étiquettes spéciales pour être décollées sans laisser de traces). La liste des jeux effectivement mis en vente sera signée par les deux parties lors du dépôt.

Article 4 – Informations concernant les jeux déposés

Les jeux de société déposés doivent être :

- En bon état et complets ;
- À un prix raisonnable. Ne pas afficher de prix sur les boîtes, les organisateurs s'en chargeront.

Nous ne prenons pas les cartes et objets de collection, les puzzles (tout type), les jouets et tout jeu d'une valeur supérieure à 150 €.

Article 5 – Information concernant les jeux déposés

La vente de vos jeux sera effectuée par les bénévoles du Ludo-Stoppeur au prix de vente que vous aurez renseigné préalablement dans le fichier Excel. **Pour tous les jeux vendus, nous retenons 15% du prix de vente.** Le paiement des ventes (c'est-à-dire 85% du prix de vente de vos jeux) se fera par virement bancaire en euros, dans les 15 jours suivant l'évènement, conformément au numéro de compte bancaire renseigné lors de l'inscription.

Article 6 – Vente des jeux de société

La vente des jeux se déroulera à l'ancien Café du Nord à Arlon (Rue du Palais de Justice 1, 6700 Arlon) le samedi 28 février et le dimanche 1 mars 2026 durant le week-end jeux de société. Les acheteurs devront régler leurs achats **en espèces** (un terminal se trouve au 66 Grand-Rue, à deux pas de l'évènement).

Article 7 – Responsabilité

Le Ludo-Stoppeur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable, après la vente d'un jeu incomplet ou défectueux. Aucun jeu ne sera ni repris ni échangé.

Article 8 - Reprise des jeux invendus

Le **dimanche 1 mars à 17h30 maximum**, un mail sera envoyé uniquement aux vendeurs dont tous les jeux ont pu être vendus. Si vous ne recevez donc pas de mail, c'est qu'il vous reste au minimum un jeu invendu et que vous êtes invités à venir récupérer vos invendus sur présentation de la pièce d'identité du déposant des jeux, en suivant la liste des jeux signée lors du dépôt, durant le créneau suivant :

- Dimanche 1 mars de 18h à 20h.

Les jeux non récupérés en temps et en heure seront redistribués à des associations.